



SwissLife

*Fondation collective  
Swiss Life  
pour le 2<sup>e</sup> pilier*

Rapport de gestion 2017

# *Inhalt*

3	Rapport annuel de la gérance
5	Informations sur le marché
7	Evolution des marchés financiers
11	Bilan
13	Compte d'exploitation
16	Annexe aux comptes annuels 2017
16	I Bases et organisation
18	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
19	III Mode de réalisation du but
19	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
19	V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
23	VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements
26	VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
28	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
28	IX Autres informations relatives à la situation financière
28	X Evénements survenus après la clôture du bilan
29	Rapport de l'organe de révision
31	Mentions obligatoires

# *Rapport annuel de la gérance*

## **Conseil de fondation**

Cette année a été marquée par les réunions ordinaires du conseil de fondation et du comité des placements ainsi que par la manifestation du conseil de fondation.

Ce dernier a tenu sa réunion ordinaire le 30 mai 2017, lors de laquelle il a adopté le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2016. Lors de la deuxième réunion ordinaire du 31 octobre 2017, l'instruction relative au SCI (système de contrôle interne) a été approuvée, tout comme le rapport sur l'environnement de contrôle. Le conseil de fondation a également décidé de maintenir le taux d'intérêt technique à 2,00% pour l'année 2017, tout en confirmant la valeur de 1,25% du taux enveloppant pour cette même période. Avec la table périodique 2016, les bases techniques LPP 2015 offrent actuellement assez de sécurité à la fondation, raison pour laquelle le conseil de fondation les maintient.

Le 26 septembre 2017, la manifestation destinée au conseil de fondation a été organisée pour la première fois sous cette forme. Son but premier était de permettre aux gens de se livrer à des échanges ainsi que de participer à divers modules de formation sur des thèmes tels que la réforme Prévoyance vieillesse 2020, la conjoncture et les marchés ainsi que l'environnement de la prévoyance professionnelle et son évolution.

## **Contexte légal 2017**

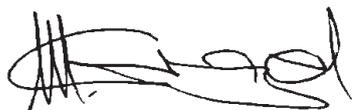
L'année 2017 a été placée sous le signe de la votation sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Le projet a été rejeté par le peuple et les cantons le 24 septembre 2017. Le système de prévoyance suisse reste donc confronté à d'importants défis démographiques et économiques. La réforme prévoyait différentes mesures visant une stabilisation provisoire des finances de la prévoyance vieillesse. Il s'agissait entre autres d'aligner l'âge de référence des femmes sur celui des hommes à 65 ans, d'augmenter la taxe sur la valeur ajoutée de 0,6 point de pourcentage et d'abaisser le taux de conversion à 6%. Ces mesures devraient être reprises et retravaillées au plus vite. D'accord sur les points principaux, les partenaires sociaux sont désormais appelés à élaborer rapidement avec les responsables politiques une réforme susceptible de remporter l'approbation de la majorité. Le Conseil fédéral a publié une première orientation en ce sens en décembre 2017. Il a défini comme objectifs généraux le maintien du niveau des rentes et la garantie de l'équilibre financier de la prévoyance vieillesse à moyen terme. A cet effet, l'AVS et la prévoyance professionnelle doivent être réformées dans le cadre de deux calendriers distincts. Le besoin de remaniement est particulièrement urgent dans la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle. Le taux de conversion doit être abaissé rapidement. L'Association Suisse d'Assurances considère donc qu'un report de la feuille de route pour le deuxième pilier n'est pas justifié. Les parties impliquées doivent maintenant tout mettre en œuvre pour trouver sans tarder une solution permettant de réformer notre prévoyance vieillesse.

### Contexte économique

En 2017, le résultat des placements de la fondation a une nouvelle fois été très satisfaisant. Malgré les rendements toujours bas sur les obligations et la prédominance persistante des taux négatifs, un rendement respectable a pu être généré dans le portefeuille. Le mandat géré par Swiss Life Asset Managers a obtenu une performance de 5,85%. Afin de rester bien positionné à l'avenir et au vu de la situation économique, le conseil de fondation a décidé d'adapter la stratégie de placement lors de sa réunion d'automne. Ainsi, les parts stratégiques des placements alternatifs ont été entre autres légèrement augmentées.

### Marche des affaires

Pour la troisième fois de suite, l'effectif de la fondation a presque doublé. Cette belle croissance s'est accompagnée d'un dépassement du seuil du milliard concernant les actifs gérés de la fondation durant l'exercice 2017. La croissance de la fondation vise une sécurité à long terme et permet une amélioration de la capacité de risque de la fondation au fil des années.



Marianne Engel-Ducret  
Présidente du conseil de fondation



Ivy Klein  
Pour la gérante (Swiss Life SA)



## *Informations sur le marché*

### **Contexte économique**

La reprise de l'économie mondiale qui s'était amorcée à la mi-2016 a gagné en puissance en 2017. L'économie américaine a mis fin à dix années de capacités insuffisantes et renoué avec le plein emploi, le taux de chômage s'élevant à 4,1%. En Europe, les lanternes rouges de la reprise, dont la Suisse et l'Italie, ont pris le train en marche au deuxième semestre au plus tard. Parmi les pays émergents, les importateurs de matières premières, à l'instar de la Turquie, ont à leur tour suivi le mouvement dès la mi-année. Le Brésil et la Russie sont sortis de la récession et vers la fin de l'année, le vent a tourné en Inde également.

Certes, 2017 n'a pas pu rivaliser avec les coups de théâtre politiques de l'année précédente qui avait vu les Britanniques opter pour le Brexit, les Américains élire Donald Trump à la présidence et Matteo Renzi, le ministre des réformes, perdre la confiance des Italiens. L'année 2017 n'a toutefois pas été exempte de surprises: au printemps, les candidats des partis extrémistes semblaient avoir le vent en poupe lors de l'élection présidentielle en France. C'est finalement Emmanuel Macron qui l'a emporté haut la main. Au Royaume-Uni, Theresa May a réalisé un mauvais calcul en convoquant des élections anticipées qui ont affaibli sa position dans les négociations avec l'UE.

L'élection d'Emmanuel Macron à la présidence française a permis d'accélérer la reprise. Echec des négociations pour une coalition à Berlin, enlisement des pourparlers en vue du Brexit, déclaration d'indépendance en Catalogne et craintes d'une escalade nucléaire sur la presqu'île coréenne: aucun de ces événements n'est parvenu à gripper le nouveau dynamisme conjoncturel. Pas plus d'ailleurs que les mésaventures du bitcoin, dont le cours a décroché en décembre. En Suisse, le baromètre conjoncturel du KOF a atteint en octobre sa valeur la plus élevée depuis septembre 2010. Grâce à une conjoncture vigoureuse dans la zone euro et à l'affaiblissement du franc, les exportations helvétiques ont progressé. La conjoncture intérieure reste certes à la traîne, mais le tourisme connaît un renouveau. La neige est arrivée juste à temps pour le début de la saison. Le franc suisse a enregistré une dépréciation massive, sans pareille depuis 1996.

Fin octobre, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de réduire le volume de ses achats de titres de 60 à 30 milliards d'euros par mois dès 2018. La tendance dépréciatrice du franc suisse a toutefois tenu bon, pas seulement face à l'euro. En décembre, lors de sa dernière réunion présidée par Janet Yellen, la Réserve fédérale américaine a relevé comme attendu son taux directeur pour la cinquième fois depuis fin 2015. Malgré l'affaiblissement de la monnaie helvétique, la Banque nationale suisse a maintenu sa politique monétaire expansionniste. Comme les importations se renchérissent, elle s'attend certes à ce que l'inflation s'accélère un peu, mais table pour 2018 sur une inflation de 0,8%, laquelle ne justifie pas une hausse des taux d'intérêt. Outre les taux d'intérêt, l'absence de pression inflationniste constitue justement la deuxième anomalie de cette reprise conjoncturelle. La hausse des salaires aux Etats-Unis est à son niveau le plus bas depuis février 2016. L'inflation sous-jacente mondiale ne semble toujours pas décoller. En Suisse par contre, l'inflation a atteint 0,8% en décembre, soit son niveau le plus élevé depuis 2011.

En fin d'année, l'heure était clairement à l'optimisme pour l'économie mondiale: le moral des consommateurs n'avait pas été aussi élevé depuis des années et les directeurs d'achat dans l'industrie affichaient pour la plupart une grande confiance. Aux Etats-Unis, la réforme fiscale voulue par le gouvernement Trump a finalement été adoptée quatre jours avant Noël. L'optimisme des entreprises a ainsi atteint de nouveaux sommets.

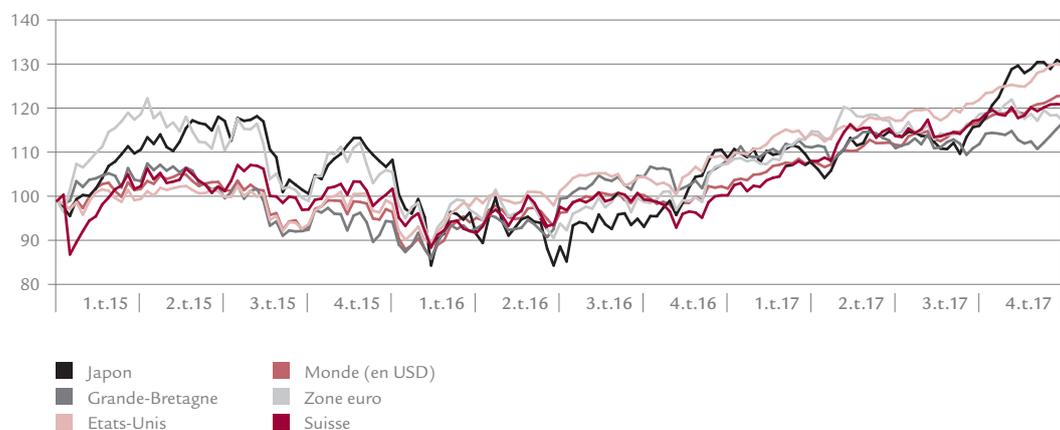
Etats-Unis: la hausse des salaires reste modérée



## Evolution des marchés financiers

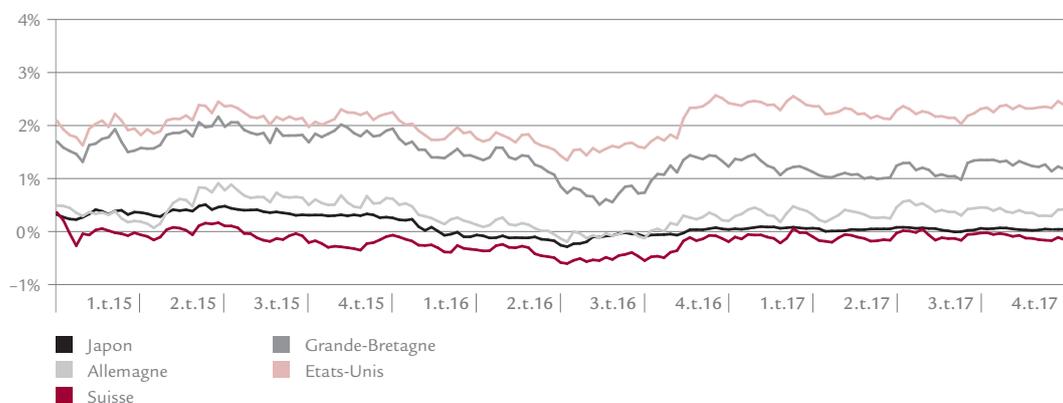
### Actions

Depuis avril 2009, les marchés des actions connaissent l'une des hausses les plus longues de leur histoire, largement mue par l'injection de liquidités par les banques centrales. Malgré les hausses attendues des taux directeurs américains et l'annonce d'une réduction de moitié du programme de rachat de titres de la BCE, la politique monétaire est restée expansionniste en 2017, continuant de soutenir les cours. Cependant, 2017 est certainement l'année durant laquelle la reprise synchrone de l'économie mondiale, qui s'accélère et s'auto-entretient de plus en plus, est devenue déterminante pour la course aux records sur les marchés boursiers. Les investissements en actions se sont de nouveau révélés payants cette année.



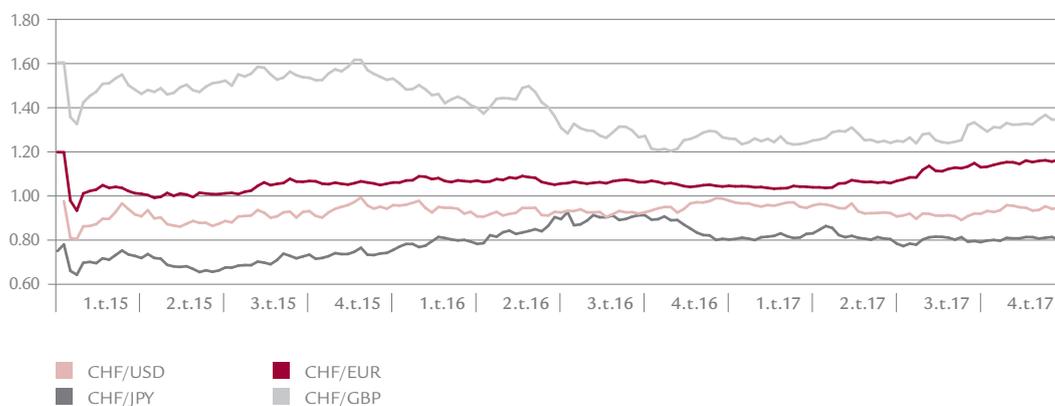
## Taux d'intérêt

Sur un point toutefois, l'année 2017 n'a pas fait exception: le revirement des taux d'intérêt maintes fois évoqué n'a toujours pas eu lieu. Dans plusieurs espaces monétaires importants, dont la Suisse, les rendements et les courbes des taux avaient retrouvé leur niveau du début d'année. En réaction aux relèvements des taux directeurs, la courbe des taux américaine s'est aplatie. L'absence quasi-totale de pression inflationniste, au niveau de l'inflation sous-jacente tout particulièrement (hors denrées alimentaires et énergie) constitue une autre anomalie de cette reprise conjoncturelle. Enfin, 2017 restera sans doute dans les annales comme l'année durant laquelle un risque sérieux de déflation a pu être graduellement écarté.



## Devises

Du point de vue de la Suisse, la dépréciation du franc, qui n'avait pas été aussi marquée depuis 1996, constitue le phénomène-phare de l'année 2017. Quand la BCE a annoncé en octobre qu'elle réduirait de moitié ses rachats de titres en 2018, l'appréciation de l'euro s'est d'abord effritée. Mais la tendance dépréciatrice du franc suisse a tenu bon. En novembre, pour la première fois depuis le mois de mai, un dollar coûtait à nouveau un franc. A la fin de l'année, le cours de l'euro s'élevait à tout juste 1,17 franc. Il s'approchait ainsi du taux plancher que la Banque nationale avait abandonné le 15 janvier 2015. En raison du renchérissement de l'euro notamment, la Banque nationale suisse a enregistré un bénéfice record.



## Perspectives

Nous nous attendons à ce que la reprise mondiale se poursuive jusqu'en 2019. La hausse des investissements dans les biens d'équipement a un effet favorable dans les pays industrialisés et la zone euro peut en outre compter sur la consommation, car le marché de l'emploi devrait se rétablir. En Suisse aussi, nous continuons de tabler sur une amélioration des perspectives d'emploi. La plus forte dépréciation du franc suisse depuis 1996 sert de moteur conjoncturel, l'euro fluctuant vraisemblablement entre 1,16 et 1,22 franc. S'agissant des pays émergents, nous anticipons un ralentissement graduel de la croissance en Chine et dans le reste de l'Asie, sauf en Inde, mais une accélération en Amérique latine. Grâce à la réforme fiscale, les entreprises américaines devraient continuer de créer des emplois, ce qui pourrait occasionner de plus nettes hausses des salaires. Trois relèvements des taux d'intérêt sont attendus en 2018 de la part de la Réserve fédérale américaine, désormais présidée par Jerome Powell. Pour la zone euro, nous tablons jusqu'à fin 2019 sur des taux d'inflation inférieurs à 1,5%, de sorte que l'objectif de la BCE, à savoir une inflation de tout juste 2%, reste hors de portée. L'inflation annuelle en Suisse a augmenté à 0,8% en décembre 2017, soit son niveau le plus haut depuis 2011. Dans l'immédiat, les effets de base devraient toutefois se traduire par des chiffres plus bas. Le contexte politique reste brûlant: la question catalane attend d'être résolue et la seconde phase des négociations sur le Brexit a démarré. En Allemagne, une coalition n'a toujours pas pu être formée. Des élections se tiendront au printemps en Italie, où les partis eurosceptiques obtiennent près de 50% des suffrages dans les sondages. Sans compter le principal chantier géopolitique, à savoir les tensions avec la Corée du Nord autour du nucléaire.

Etats-Unis: les PME prévoient de nouvelles créations d'emplois



Source: NFIB

# Bilan

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités		10 117 837	11 301 016
Créances envers les assureurs précédents		1 303 441	234 175
Autres créances		26 705	17 402
Créances envers les sociétés de l'employeur		19 826 160	10 608 734
<b>TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS</b>		<b>31 274 143</b>	<b>22 161 327</b>
Titres	VI.3	1 043 866 536	574 188 396
<b>TOTAL TITRES</b>		<b>1 043 866 536</b>	<b>574 188 396</b>
Comptes de régularisation – actif		444 228	–
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>		<b>1 075 584 908</b>	<b>596 349 723</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 075 584 908</b>	<b>596 349 723</b>

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
<b>PASSIFS</b>			
Prestations non encore versées		9 601 159	7 939 019
Engagements envers Swiss Life SA		3 419 323	2 294 129
Autres engagements		7 149 391	2 382 309
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>		<b>20 169 873</b>	<b>12 615 457</b>
Compte de régularisation – passif	VII.1	22 632 261	13 621 311
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF</b>		<b>22 632 261</b>	<b>13 621 311</b>
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.7	14 273 007	6 309 300
<b>TOTAL RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>14 273 007</b>	<b>6 309 300</b>
Capitaux de prévoyance de assurés actifs	V.2	892 545 551	502 181 534
Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	58 976 900	34 343 400
Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie		589 769	171 700
Provision pour pertes sur les retraites		20 795 200	13 359 650
<b>TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>972 907 420</b>	<b>550 056 284</b>
Fonds libres des oeuvres de prévoyance	V.10	5 436 859	3 338 795
<b>TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>5 436 859</b>	<b>3 338 795</b>
Réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	40 165 488	10 408 577
<b>TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>		<b>40 165 488</b>	<b>10 408 577</b>
Capital de la fondation		-	-
Report de l'exercice précédent		-	-
Excédent des produits / Excédent des charges		-	-
<b>TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 075 584 908</b>	<b>596 349 723</b>

# Compte d'exploitation

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
<b>COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>			
Cotisations Salariés		42 672 175	24 892 702
Cotisations Employeur		50 568 292	28 784 334
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour des paiements de cotisations		-71 842	-24 305
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur pour des paiements de cotisations	VI.7	-2 542 002	-1 136 874
<b>TOTAL COTISATIONS</b>		<b>90 626 624</b>	<b>52 515 857</b>
Versements uniques et rachats		9 733 486	6 452 317
Versements à la réserve mathématiques des bénéficiaires de rentes de la part d'assureurs précédents		2 183 937	55 391
Versements aux réserves pour sinistres des invalides de la part d'assureurs précédents		4 748 212	4 313 218
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	10 663 358	5 545 095
Subsides Fonds de garantie		446 964	175 552
<b>TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>		<b>118 402 581</b>	<b>69 057 430</b>
<b>PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>			
Versements de libre passage		407 322 466	218 468 576
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	VI.10	2 964 139	1 590 702
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		873 562	540 185
<b>TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>411 160 167</b>	<b>220 599 463</b>
<b>TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>529 562 748</b>	<b>289 656 893</b>
<b>PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>			
Rentes de vieillesse		-2 653 632	-1 635 123
Rentes de conjoint		-83 937	-51 998
Rentes pour enfants de personne retraitée		-45 253	-14 298
Rentes d'invalidité par Swiss Life SA		-1 208 984	-507 954
Prestations en capital à la retraite		-9 976 604	-6 000 230
Prestations en capital en cas de décès		-186 712	-
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité par Swiss Life SA		-123 685	-230 495
<b>TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>		<b>-14 278 808</b>	<b>-8 440 098</b>
<b>PRESTATIONS DE SORTIE</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-62 280 963	-40 135 877
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-13 970 800	-1 536 250
Versements anticipés EPL/divorce		-4 815 664	-3 238 443
Report des fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de dissolution de contrat	VI.10	-411 552	-83 976
Report Réserve de contributions de l'employeur en cas de dissolution de contrat	VI.7	-157 592	-100 000
<b>TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE</b>		<b>-81 636 571</b>	<b>-45 094 546</b>
<b>TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>		<b>-95 915 379</b>	<b>-53 534 644</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS</b>			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs		116 896 956	59 509 887
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs	V.2	-497 106 014	-270 101 221
Constitution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	-24 633 500	-10 300 800
Dissolution de provisions techniques	V.4	-	429 400
Constitution de provisions techniques	V.5	-7 853 619	-11 266 350
Rémunération du capital de prévoyance	V.2	-9 607 511	-6 475 785
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	945 935	485 232
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	-3 044 002	-1 598 982
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	2 699 594	1 236 874
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	-10 663 358	-5 545 095
<b>TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX</b>		<b>-432 365 519</b>	<b>-243 626 840</b>
<b>PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>			
Rentes de survivants de Swiss Life SA		8 095	-
Rentes d'invalidité de Swiss Life SA		1 247 058	507 954
Prestation en capital en cas de décès et d'invalidité		220 103	687 255
Exonération des cotisations de la prime d'épargne		1 085 355	641 008
Exonération des cotisations de la prime de risque		93 179	36 253
Exonération des cotisations de la prime pour frais de gestion		52 542	30 374
Part aux bénéfices d'assurance		931 072	482 895
<b>TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>		<b>3 637 405</b>	<b>2 385 739</b>
<b>CHARGES D'ASSURANCE</b>			
Prime de renchérissement		-142 188	-269 456
Prime de risque		-14 708 629	-8 485 223
Prime pour frais de gestion	VII.3	-4 431 544	-2 555 258
Versement à la réserve pour sinistres des invalides à Swiss Life SA		-4 748 212	-4 313 218
Cotisations au Fonds de garantie		-490 655	-227 933
Utilisation des subsides du Fonds de garantie		-347 506	-220 001
<b>TOTAL CHARGES D'ASSURANCE</b>		<b>-24 868 735</b>	<b>-16 071 089</b>
<b>RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE</b>		<b>-19 949 481</b>	<b>-21 189 941</b>
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
<b>PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS</b>			
Produits de la fortune des liquidités et du compte courant Swiss Life SA		12 090	1 262
Perte réalisée euro		-1 432 681	-14 683
Bénéfice latent euro		-	43 966
Intérêts sur les créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		282 732	164 029
Produits des intérêts sur prestations		137 872	79 300
<b>PRODUITS DES TITRES</b>			
Produits des titres	VI.5	57 845 879	28 345 090
<b>TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE</b>		<b>56 845 893</b>	<b>28 618 964</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
<b>CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b>			
Charges d'intérêts pour compte de paiement des cotisations		-12 946	-17 211
Charges d'intérêts pour engagements envers des banques et des assurances		-53 524	-17 064
Charges d'intérêts pour fonds libres des œuvres de prévoyance	VI.10	3	-56
Charges d'intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur	VI.7	56	-329
Charges d'intérêts sur prestations		-253 557	-185 278
<b>TOTAL CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b>		<b>-319 967</b>	<b>-219 938</b>
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS</b>			
	VI.6	-4 722 359	-3 161 911
<b>TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>		<b>51 803 566</b>	<b>25 237 115</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		264 996	152 050
Autres produits		128 832	107 529
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>		<b>393 829</b>	<b>259 579</b>
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES</b>			
Charges administratives		-2 397 869	-1 444 274
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-67 934	-66 034
Autorités de surveillance		-25 201	-19 574
<b>TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES</b>		<b>-2 491 004</b>	<b>-1 529 882</b>
<b>RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS</b>		<b>-2 097 176</b>	<b>-1 270 303</b>
<b>EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>		<b>29 756 910</b>	<b>2 776 871</b>
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>			
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs		-	-
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs		-29 756 910	-2 776 872
<b>TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>		<b>-29 756 910</b>	<b>-2 776 872</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

# *Annexe aux comptes annuels 2017*

## *I Bases et organisation*

### **I.1 Forme juridique et but**

La Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC, 331 CO et 48 al.2 LPP. Elle a pour but, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution y relatives, de gérer la prévoyance professionnelle en faveur des employeurs et des salariés des entreprises affiliées à la fondation et ayant leur siège ou un établissement stable en Suisse, ainsi que des membres de leur famille et de leurs survivants en vue de couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité. La fondation peut aussi étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales ou octroyer une couverture dans le domaine subobligatoire seulement, y compris des prestations de soutien dans des cas d'urgence tels que la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage.

### **I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie**

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier est enregistrée au sens des dispositions de la LPP (registre n° ZH 1442).

### **I.3 Acte de fondation et règlements**

La Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier a été instaurée en tant que fondation par acte authentique en date du 17 mars 2010.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans des règlementsspécifiques séparés. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

Règlements de la fondation	Valable à compter du:
Acte de fondation	17.03.2010
Règlement d'organisation	01.07.2011
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.01.2011
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	01.12.2016
Règlement de placement	01.10.2016
<hr/>	
Règlements de prévoyance	Valable à compter du:
Dispositions de base	01.01.2017
Dispositions relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.01.2014
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.04.2010
Dispositions concernant la liquidation partielle	01.01.2011
Règlement d'organisation pour la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	Début du contrat
Règlement relatif aux frais	01.01.2016

#### I.4 Organe de gestion, droit de signature

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême est le conseil de fondation, composé de quatre membres au moins, désignés pour moitié par les salariés et pour moitié par les employeurs. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

##### Membres du conseil de fondation

Représentants des salariés

Marianne Engel-Ducret, présidente, L. Oppliger Söhne AG, Neuenegg

Jeannette Frey, Neumarkt 17 AG, Zurich

Représentants de l'employeur

Gregor Stücheli, vice-président, Inventx SA, Coire

Jörg Schüpbach, Lambda Dämmtechnik SA, Berne

Durée du mandat

du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2019

##### Droit de signature

La présidente, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

**Gérante**

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Ivy Klein

**Siège de la fondation**

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

**I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance****Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Libera SA, Zurich

**Organe de révision**

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

**Autorité de surveillance**

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

**I.6 Employeurs affiliés**

Au 31 décembre 2017, 2709 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 1640 l'année précédente), 8 contrats ayant été dissous et 1077 conclus au cours de l'exercice 2017.

## II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	31.12.2017	31.12.2016
<b>NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.</b>	<b>7 826</b>	<b>3 963</b>
Augmentation	9 601	5 933
Diminution	-3 762	-2 070
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>13 665</b>	<b>7 826</b>
<b>NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE AU 01.01.</b>	<b>111</b>	<b>82</b>
Augmentation	46	29
Diminution	-	-
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>157</b>	<b>111</b>
<b>NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE SURVIVANTS AU 01.01.</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
Augmentation	13	-
Diminution	-	-2
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>18</b>	<b>5</b>
<b>NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.</b>	<b>153</b>	<b>60</b>
Augmentation	174	125
Diminution	-99	-32
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>228</b>	<b>153</b>

### *III Mode de réalisation du but*

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation a réassuré les risques actuariels auprès de Swiss Life SA.

### *IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence*

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

#### **Généralités**

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

#### **Monnaies étrangères**

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

#### **Titres**

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

### *V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture*

#### **V.1 Nature de la couverture des risques**

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

## V.2 Evolution et rémunération du capital de prévoyance

En CHF

	2017	2016
<b>ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 01.01.</b>	<b>502 181 533</b>	<b>285 358 815</b>
Bonifications de vieillesse	76 051 674	43 601 838
Rachats	9 733 486	6 452 317
Prestations d'entrée PLP	407 322 466	218 468 576
Constitution du capital de prévoyance à partir de fonds libres	431 158	365 810
Constitution Entrée de contrat	96 418	687 255
Intérêts versés sur le capital de prévoyance	9 607 511	6 475 785
Remboursement EPL / divorce	873 562	540 185
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>504 116 276</b>	<b>276 591 766</b>
Versements anticipés EPL/divorce	4 815 664	3 238 443
Prestations en capital à la retraite	9 976 604	6 000 230
Prestations en capital en cas de décès	186 712	-
Prestations dissoutes non encore versées	103 220	244 399
Versements à la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes de vieillesse	22 449 563	8 624 201
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats	13 970 800	1 536 250
Prestations de libre passage en cas de sortie PLP	62 249 695	40 125 525
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>113 752 258</b>	<b>59 769 048</b>
<b>ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 31.12.</b>	<b>892 545 551</b>	<b>502 181 533</b>

### V.2.1 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En CHF

	2017	2016
<b>ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 01.01.</b>	<b>34 343 400</b>	<b>24 042 600</b>
Augmentation due à la reprise de contrats	2 183 937	55 391
Augmentation en raison de mises en retraite	22 449 563	8 624 203
Augmentation Adaptation Intérêt tech. 2% et passage à LPP 2015 TM 2016	-	1 621 205
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>24 633 500</b>	<b>10 300 800</b>
Diminution	-	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.</b>	<b>58 976 900</b>	<b>34 343 400</b>

### V.3 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

	2017	2016
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	505 196 302	286 419 110

#### V.4 Evolution de la provision pour l'augmentation de l'espérance de vie

En CHF

	2017	2016
<b>ETAT DE LA PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE AU 01.01.</b>	<b>171 700</b>	<b>601 100</b>
Augmentation	418 069	-
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>418 069</b>	<b>-</b>
Diminution	-	429 400
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-</b>	<b>429 400</b>
<b>ETAT DE LA PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE AU 31.12.</b>	<b>589 769</b>	<b>171 700</b>

#### V.5 Evolution de la provision pour pertes sur les retraites

En CHF

	2017	2016
<b>ETAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 01.01.</b>	<b>13 359 650</b>	<b>2 093 300</b>
Augmentation	7 435 550	11 266 350
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>7 435 550</b>	<b>11 266 350</b>
Diminution	-	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ETAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 31.12.</b>	<b>20 795 200</b>	<b>13 359 650</b>

#### V.6 Explication relative aux actifs et aux passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF

	2017	2016
<b>RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.</b>	<b>11 941 776</b>	<b>4 110 009</b>
Augmentation	8 303 014	7 952 753
Diminution	2 017 128	120 986
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 31.12.</b>	<b>18 227 662</b>	<b>11 941 776</b>

#### V.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Dans son rapport, l'expert en matière de prévoyance professionnelle constate les points suivants:

- au 31 décembre 2014, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 était de 106,40%;
- les provisions techniques sont conformes au règlement sur les provisions techniques et les réserves de fluctuation;
- les réserves de fluctuation n'ont pas pu être alimentées conformément à l'objectif fixé;
- le taux de référence technique selon DTA 4 pour les états financiers 2014 est de 3% et donc supérieur au taux d'intérêt technique de la fondation;
- selon la vaste évaluation des risques effectuée, le risque concernant la stabilité financière à long terme de la fondation est faible à moyen;
- le 31 décembre 2014, la Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier offrait suffisamment de garanties pour remplir ses engagements actuariels. Elle répond ainsi aux dispositions de l'art. 52<sup>e</sup> al. 1 LPP.

## V.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA. Les bases tarifaires LPP 2015 avec table périodique 2016 et un taux d'intérêt technique de 2,00% (identique à celui de l'exercice précédent) sont appliquées aux bénéficiaires de rentes de vieillesse et de rentes de survivants après l'âge terme. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés au taux de 1,25% en 2017, tout comme les avoirs de vieillesse surobligatoires, également rémunérés à 1,25%.

## V.9 Degré de couverture

Le degré de couverture est le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

En CHF	31.12.2017	31.12.2016
<b>VALEURS COMPTABLES</b>		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	<b>1 075 584 908</b>	596 349 723
– Prestations non encore versées	-9 601 159	-7 939 019
– Autres engagements	-7 149 391	-2 382 309
– Engagements envers Swiss Life SA	-3 419 323	-2 294 129
– Compte de régularisation passif	-22 632 261	-13 621 311
– Réserves de cotisations de l'employeur oeuvres de prévoyance	-14 273 007	-6 309 300
– Fonds libres des œuvres de prévoyance	-5 436 859	-3 338 795
– Actifs provenant du de contrat d'assurance	18 227 661	11 941 776
	<b>-44 284 339</b>	-23 943 087
<b>TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE</b>	<b>1 031 300 569</b>	572 406 636
– Capitaux de prévoyance des assurés actifs	892 545 551	502 181 534
– Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	58 976 900	34 343 000
– Provision pour le risque de longévité	589 769	171 700
– Provision pour pertes sur les retraites	20 795 200	13 359 650
– Passifs provenant du contrat d'assurance	18 227 661	11 941 776
	<b>991 135 081</b>	561 997 660
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE</b>	<b>991 135 081</b>	561 997 660
Réserve de fluctuation de valeurs disponible	<b>10 408 577</b>	7 631 703
<b>TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS 31.12.</b>	<b>29 756 910</b>	2 776 872
<b>RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12.</b>	<b>40 165 487</b>	10 408 577
<b>DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.</b>	<b>104,05%</b>	101,85%

Les actifs et les passifs résultant de contrats d'assurance ont été intégrés dans le calcul du degré de couverture

## V.10 Evolution des fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

	2017	2016
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.</b>	<b>3 338 795</b>	<b>2 224 989</b>
Versements en cas de reprise de contrats	2 964 139	1 590 702
Versements d'actions Swiss Life en cas de reprise de contrats	-	-
Produits des actions Swiss Life	79 678	8 280
Intérêts des fonds libres	-3	56
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>3 043 813</b>	<b>1 599 038</b>
Dissolution due à une moins-value latente des Actions Swiss Life	-	788
Utilisation pour dissolution de contrats	411 552	83 976
Utilisation pour augmentation de prestation	431 158	365 810
Utilisation pour constitution d'avoires de vieillesse	31 198	10 353
Utilisation pour paiement de cotisations	71 842	24 305
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>945 750</b>	<b>485 232</b>
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.</b>	<b>5 436 859</b>	<b>3 338 795</b>

### V.11 Résultat 2017, excédent lié aux risques et aux frais

Les excédents résultant des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA sont portés au crédit de la fondation et utilisés conformément aux dispositions relatives à la participation aux excédents.

## *VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements*

### VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. Les actifs sont placés collectivement au niveau de la fondation. A cet effet, la fondation a conclu un accord contractuel avec Swiss Life Asset Management SA, Zurich, pour la gestion de la fortune. Dans le cadre de ce mandat, des tranches spécifiques de groupes de placement proposés par la Fondation de placement Swiss Life peuvent être utilisées. Si sa situation financière le permet, la fondation peut exploiter de plus vastes possibilités de placement.

#### Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

## VI.2 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs correspond à 8,5% du capital de prévoyance.

En CHF

		2017
<b>VALEURS COMPTABLES</b>		
- Capitaux de prévoyance		
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	892 545 551	-
- Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	58 976 900	-
- Provision pour le risque de longévité	589 769	-
- Provision pour pertes sur les retraites	20 795 200	-
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE (BASE: VALEUR CIBLE)</b>		<b>972 907 420</b>
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	8,50%	<b>82 697 131</b>
- Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.2017	4,13%	<b>40 165 488</b>
<b>DÉFICIT DANS LES RÉSERVES AU 31.12.</b>		<b>42 531 643</b>

## VI.3 Présentation des placements par catégorie

Stratégie de placement (valable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016)

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Tranche inférieure	Niveau stratégique	Tranche supérieure	Limite OPP 2	en CHF	en %	en %	en CHF
					31.12.2017	Actuellement	Delta	31.12.2016
Actions Swiss Life					405 375	0,04%	0,04%	93 953
Liquidités	0,0%	1,0%	10,0%		10 117 837	0,96%	-0,04%	11 301 016
Obligations suisses en CHF	0,0%	4,0%	10,0%		25 469 089	2,42%	-1,58%	13 480 950
Obligations Global Etats en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	0,0%	5,0%	15,0%		47 571 000	4,51%	-0,49%	33 166 188
Obligations Entreprises en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	15,0%	25,5%	35,0%		349 792 992	33,19%	7,69%	182 439 375
Obligations High Yield en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	0,0%	4,0%	8,0%		16 161 776	1,53%	-2,47%	14 020 034
Actions Suisse	0,0%	4,0%	8,0%		71 112 256	6,75%	2,75%	40 896 932
Actions Etranger	10,0%	21,5%	36,0%		227 561 906	21,59%	0,09%	114 161 282
Immobilier Suisse	10,0%	16,0%	30,0%	30,0%	162 228 846	15,39%	-0,61%	115 066 581
Immobilier Etranger	10,0%	8,0%	30,0%	10,0%	36 344 296	3,45%	-4,55%	13 672 243
Placements alternatifs	0,0%	11,0%	15,0%	15,0%	107 219 021	10,17%	-0,83%	47 190 858
<b>TOTAL TITRES ET LIQUIDITÉS</b>		100,0%			<b>1 053 984 393</b>	100,00%		585 489 412
Total		100,0%						
- dont actions	10,0%	25,5%	30,0%	50,0%	298 674 162	28,34%	2,84%	155 058 214
- dont monnaies étrangères	0,0%	7,5%	15,0%	30,0%	74 036 221	7,02%	-0,48%	14 020 034
- dont immobiliers	10,0%	24,0%	30,0%	30,0%	198 573 142	18,84%	-5,16%	128 738 824
- dont placements alternatifs	0,0%	11,0%	15,0%	15,0%	107 219 021	10,17%	-0,83%	47 190 858

## VI.4 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2017, aucun produit dérivé n'a été utilisé. En 2017, il n'a pas non plus été recouru au securities lending. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2017.

## VI.5 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Produit	Réalisé	De façon latente	en CHF	en %	en CHF
				31.12.2017	Actuellement	31.12.2016
Actions Swiss Life	12 925	13	66 740	79 678	0,15%	7 492
				-		-
Obligations suisses en CHF			83 310	83 310	0,16%	561 243
Obligations en monnaie étrangère (couvertes en CHF)		3 617 714	4 072 488	7 690 202	14,43%	9 879 382
Actions Suisse		220 255	8 640 065	8 860 319	16,62%	-55 552
Actions Etranger		162 037	21 676 279	21 838 317	40,97%	5 741 437
Immobilier Suisse	2 906 671		7 928 133	10 834 803	20,33%	8 260 780
Placements alternatifs	2 529 462	-136 165	1 516 935	3 910 232	7,34%	933 400
<b>TOTAL PRODUIT DES TITRES</b>	<b>5 449 058</b>	<b>3 863 854</b>	<b>43 983 950</b>	<b>53 296 862</b>	<b>100,00%</b>	<b>25 328 183</b>

Performance nette: 5,85% (année précédente: 4,94%)

## VI.6 Explication relative aux frais de gestion de la fortune

Placements	en CHF
	31.12.2017
Total des placements aux valeurs du marché	1 053 984 393
dont:	
Placements transparents	1 053 984 393
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	-
Taux de transparence en matière de frais	100%
Frais de gestion de fortune	en CHF
	31.12.2017
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	173 342
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	4 549 017
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	4 722 359
En % des placements offrant la transparence des frais	0,45%

## VI.7 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur au niveau des œuvres de prévoyance

En CHF	2017	2016
<b>ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.</b>	<b>6 309 300</b>	<b>2 000 750</b>
Versements en cas de reprise de contrats	10 663 358	5 545 095
Intérêts de la réserve de contributions de l'employeur	-56	329
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>10 663 302</b>	<b>5 545 424</b>
Utilisation pour paiement de cotisations	2 542 002	1 136 874
Utilisation pour dissolution de contrats	157 592	100 000
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>2 699 594</b>	<b>1 236 874</b>
<b>ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.</b>	<b>14 273 008</b>	<b>6 309 300</b>

## **VI.8 Exercice du droit de vote des actionnaires**

D'après l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer le droit de vote pour les actions de sociétés suisses cotées qu'elles détiennent directement. La Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier détient des actions nominatives de Swiss Life Holding SA que les preneurs d'assurance ont reçues gracieusement lorsque Swiss Life est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme. Les dispositions de l'ORAb s'appliquent à ces actions. Durant l'exercice de référence, les droits de vote concernés ont été exercés conformément aux propositions du conseil d'administration.

# *VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation*

## **VII.1 Explications relatives au bilan**

Le poste Compte de régularisation – passif comprend les dépôts déjà versés mais pas encore dus.

## **VII.2 Explications relatives au compte d'exploitation**

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

## **VII.3 Frais de gestion**

La fondation n'emploie pas de personnel propre. L'ensemble des activités liées à la mise en œuvre de l'assurance et à la gestion des assurés et de la fondation sont exercées par Swiss Life SA.

Une partie des activités de Swiss Life SA est couverte par la prime pour frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation de la fondation. Cette prime englobe entre autres les frais pour le marketing et la publicité et les frais pour les activités de courtage et d'intermédiation.

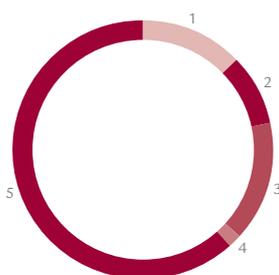
Les frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation («Charges administratives») correspondent aux autres charges liées à la gestion des affaires et à l'administration de la fondation ainsi qu'aux frais rémunérant l'organe de révision, l'expert en matière de prévoyance professionnelle et les autorités de surveillance.

Chaque année, les sociétés d'assurance opérant dans le domaine de la prévoyance professionnelle doivent établir et publier un compte d'exploitation distinct des autres affaires («compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle»). Celui-ci est révisé à la fois par l'organe de révision externe et par la FINMA.

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle contient entre autres des indications sur le résultat du processus de frais. Le produit de ce dernier correspond aux primes pour frais de gestion perçues. En sont déduits les frais liés à la gestion et la distribution (courtiers et service externe) ainsi que les frais pour le marketing et la publicité.

La répartition en pourcentage des charges figurant dans le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle de Swiss Life SA par centre de frais est indiquée dans le graphique suivant:

TOTAL 100%



1	Commissions versées à des courtiers et intermédiaires.....	12,8%
2	Commissions versées au service externe.....	9,0%
3	Charges de traitement des prestations.....	14,9%
4	Frais relatifs au marketing et à la publicité .....	1,8%
5	Autres frais relatifs à l'administration générale .....	61,5%

Source: Compte d'exploitation 2017 Prévoyance professionnelle (Compte d'exploitation), disponible à l'adresse [www.swisslife.ch/fr/entreprise/telecharger/documents/entreprise.html](http://www.swisslife.ch/fr/entreprise/telecharger/documents/entreprise.html)

## *VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance*

### **Autorité de surveillance compétente**

Par courrier du 24 janvier 2018, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis pour l'exercice 2016, les a vérifiés et assortis de commentaires ou de prescriptions. Ces remarques ou prescriptions ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

## *IX Autres informations relatives à la situation financière*

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

## *X Evénements survenus après la clôture du bilan*

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 29 mai 2018

Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier

Marianne Engel-Ducret  
Présidente

Ivy Klein  
Représentante de la gérance

# Rapport de l'organe de révision



## **Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier Zurich**

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

#### **Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### **Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle**

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG, , Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich  
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.



## ***Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires***

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Claudio Notter  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Robel Ghebressilasie  
Expert-réviseur

Zurich, le 29 mai 2018

Annexe:

- Comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

## *Mentions obligatoires*

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

**Editeur**

Swiss Life SA, Zurich

**Production**

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2018

*L'avenir commence ici.*

*Swiss Life  
General-Guisan-Quai 40  
Case postale 2831  
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11  
[www.swisslife.com](http://www.swisslife.com)*